

Concours/ examen professionnel : ConcoursType (externe, interne, 3ème) : 3èmeÉpreuve/ sous-épreuve : Question Option : \_\_\_\_\_  
(Préciser s'il y a lieu le sujet choisi)Numérotez chaque page  
(dans le cadre en bas de la  
page) et placez les feuilles  
intercalaires dans le bon sens.

Note :
20

Nombre  
d'intercalaires :

## II Question

1) Les autorités administratives indépendantes.

Apparues après la création de la Commission nationale informatique et liberté en 1978, les autorités administratives indépendantes sont des instances de protection des droits et libertés des citoyens ou de régulation des activités économiques. Elles ont un rôle de protections, d'informations, de médiations, de contrôles et de régulations. Elles peuvent être saisies par le citoyen ou elle s'auto-saisie.

Les A.A.I sont administrées par un conseil d'administration dont les membres sont des personnes qualifiées. Le conseil d'administration est constitué de sept membres qualifiés. Le Président est nommé par le Président de la République et les six autres membres sont choisis par les Présidents des deux chambres (Parlement et Sénat).

Depuis la loi 2013 relative à la transparence de la vie publique, les membres sont soumis aux règles de déontologie. Dans ce cadre,

N°
8/10

ils ne peuvent pas cumuler une activité ou un mandat électif. Les membres se consacrent pleinement à leur mission ou à leur mandat.

Pour réaliser leur mission, le conseil d'administration est accompagné par une équipe d'experts en droit, juridique et autres compétences concourant à la réussite du projet.

Placées sous l'autorité de l'Etat, elles sont indépendantes dans leurs fonctionnements permettant ainsi d'assurer leur impartialité.

Un exemple = le défenseur des droits, le conseil supérieur de l'audiovisuel, la haute autorité pour la transparence de la vie publique, CADA pour les relations entre les administrations et les administrés.

En 2017, les sénateurs ont adopté en dernière lecture un projet de loi réduisant le nombre d'A.A.I à 26 au lieu de quarante-deux. De plus, le contrôle des A.A.I sera renforcé.